

LA FRAUDE, NE MISEZ RIEN, PERDEZ GROS.

**POUR VOYAGER AVEC TER,
VOTRE TITRE DE TRANSPORT DOIT ÊTRE VALABLE
ET COMPOSTÉ OU VALIDÉ.**

**SI VOUS N'ÊTES PAS EN RÈGLE LORS DE VOTRE ACCÈS À BORD,
VOUS DEVREZ RÉGLER UNE AMENDE**

20 € pour titre de transport
non composté ou non validé

50 € pour absence de titre de transport
(trajet jusqu'à 150 km) **ou 50 € + PRIX DU TRAJET**
(au delà de 150 km)

143 € + PRIX DU TRAJET
en cas de fraude avérée
(falsification/utilisation par un tiers, E-billet annulé avant départ)

**SI VOUS N'ACQUITTEZ PAS IMMÉDIATEMENT CE TARIF DE RÉGULARISATION,
IL VOUS SERA DRESSÉ UN PROCÈS VERBAL D'INFRACTION**

375 € pour procès verbal non réglé dans les deux mois
(transmis par SNCF au Trésor Public pour recouvrement)

**MERCI DE CONSERVER VOTRE TITRE DE TRANSPORT JUSQU'À VOTRE SORTIE
DE LA GARE. IL PEUT VOUS ÊTRE DEMANDÉ LORS DES OPÉRATIONS
DE CONTRÔLE AVANT LA MONTÉE ET / OU LA DESCENTE DU TRAIN.**

Prix en vigueur au 02/03/2015.

